



Direction Générale des Opérations de Marché et des Systèmes de Paiement
Direction des Systèmes et Moyens de Paiement

**Projet d'appui à la promotion de l'accès des Systèmes financiers
Décentralisés (SFD) au système de paiement régional de l'UEMOA
(P-Z1-HA0-00)**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° DSMP 002/2018/P-Z1-HA0-008

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR
LA SELECTION D'UN CABINET D'AUDIT
COMPTABLE ET FINANCIER**

DATE :

Avenue Abdoulaye FADIGA
BP 3108 – Dakar – Sénégal

Tél. (221) 33 839 05 00 / Fax. (221) 33 823 93 35
courrier.bceao@bceao.int - www.bceao.int

N° d'identification du Projet : **P-Z1-HA0-008**

N° Accord de Don : **2100155033167**

1. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a reçu un Don de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour le financement du **Projet d'appui à la promotion de l'accès des institutions de microfinance (ou systèmes financiers décentralisés) au système de paiement régional de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)** et envisage d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don, pour financer les services d'un Cabinet de consultants chargé de l'audit comptable et financier des comptes du Projet.
2. Les objectifs principaux du Projet sont :
 - le renforcement de l'inclusion financière ;
 - la réduction des coûts et des délais de traitement des opérations financières ;
 - l'amélioration de la qualité des services financiers offerts par les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ;
 - le développement de l'usage des moyens de paiement électroniques ;
 - le développement des systèmes de paiement.

Le Projet s'articule principalement autour de trois principaux volets :

- la mise à niveau des systèmes d'information et de gestion des SFD et le renforcement de capacités ;
 - l'amélioration de l'accès indirect des SFD aux systèmes de paiement, de l'offre de produits des SFD et de leur vulgarisation ;
 - la gestion globale du Projet.
3. L'audit des comptes doit permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion professionnelle indépendante¹ sur **la situation financière des fonds mis à la disposition du Projet et la situation du patrimoine pour les exercices 2018 et 2019**. L'auditeur devra s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées. L'auditeur est chargé de formuler une opinion sur les états comptables et financiers sur la base des vérifications menées conformément aux normes internationales d'audit.
 4. La mission d'audit couvrira toutes les activités exécutées et les dépenses effectuées par l'organe de Gestion du Projet.
 5. La durée prévisionnelle de la mission est de vingt-deux (22) jours ouvrables par exercice audité.
 6. Une version provisoire du rapport d'audit sera fournie à la fin du délai d'exécution de

1- L'auditeur ne fournira pas d'autres services qui pourraient entraîner un conflit d'intérêts

chaque exercice. Il devra traduire l'opinion de l'auditeur sur les états financiers et formuler des recommandations sur des points d'amélioration spécifiques identifiés. Il sera repris en version définitive conformément aux observations de la BCEAO et de la BAD, formulées dans un délai maximum de deux (2) mois à l'auditeur.

Le rapport final intégrant lesdites observations, devra être transmis par l'auditeur, au plus tard deux (2) semaines après leur réception.

7. La BCEAO invite les Cabinets à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus.
8. Les Cabinets intéressés doivent fournir toutes les informations (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité en interne des compétences appropriées, etc.) démontrant qu'ils possèdent les qualifications et l'expérience pertinente requises pour l'exécution des prestations attendues.

Les Cabinets peuvent s'associer en vue d'accroître leurs chances de sélection.
9. Le Cabinet de Consultants doit avoir la compétence requise pour effectuer les services mentionnés ci-dessus et disposer d'une expérience avérée dans l'exécution de missions similaires.
10. Le Cabinet de Consultants doit aussi assurer la disponibilité des compétences appropriées dans son équipe.
11. Les critères d'éligibilité ainsi que les procédures de sélection seront conformes aux procédures et méthodes de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour l'utilisation des Consultants telles que définies dans la nouvelle politique d'acquisition pour les opérations financées par la Banque (octobre 2015) et plus spécifiquement selon la méthode de sélection au moindre coût (SMC), disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
12. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous.
13. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en français et déposées à l'adresse ci-après, avec la mention « **sélection d'un cabinet d'audit comptable et financier – avis à manifestation d'intérêt n° DSMP/002/2018/ P-Z1-HA0-008** » au plus tard le **31 Décembre 2018 à 17h00 GMT**.

Elles pourraient être également transmises par courrier électronique en version PDF.

BCEAO-Siège

Directeur des Systèmes et Moyens de Paiement

Avenue Abdoulaye FADIGA

Tél. : 00 221 33 839 05 00

Fax : 00 221 33 823 93 35

Courriel : courrier.zdsmp@bceao.int